



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 NOVEMBRE 2020

Participaient à cette Assemblée Générale :

Pour les personnes morales :

Archives de la Savoie	Anita GITTON-BESENVAL	Responsable des Archives contemporaines et technologie
CPAM du Rhône	Anne-Marie VALLUCCI	Secrétaire Générale du CORAH et Directrice Adjointe
CPAM de Haute-Savoie	André BERLIOZ	Administrateur
CARSAT Rhône-Alpes	Sylvie TRUPHEMUS	Trésorière du CORAH et Directrice de la transformation du système d'information retraite
CAF du Rhône	Bruno GOURRY	Responsable du CRAH
CAF de la Loire	Stéphane MOULIN	Agent comptable
MSA Alpes du Nord	Edmond DECOUX	Administrateur
Université de LYON 2	Christophe CAPUANO Stéphane FRIOUX	Maître de Conférences Maître de Conférences
URSSAF	Pascal LLARI	Chargé de missions

Pour les personnes physiques :

- | | |
|--------------------------------|--------------------|
| - Marie-Christine ALAMO-BOCCOZ | - Lucien JULLIAN |
| - Gérard BORNAGHI | - Elisabeth NALLET |
| - Alain CHAZAUD | - Martine OHL |

Avaient répondu à notre *invitation* :

Le comité d'histoire de la Sécurité Sociale : Rolande RUELLAN, Présidente et Marie-France LAROQUE, Secrétaire Générale

Le comité d'histoire de Bourgogne Franche-Comté : Alain BUSSIERE, Président

Le comité d'histoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mourad BELAID, Président

Etaient excusés :

Pour *les personnes morales* :

Archives de l'Ain
Archives de l'Ardèche
Archives de la Drôme
Archives de l'Isère
Archives de la Loire
Archives du Rhône
Archives de Haute-Savoie

CAF de l'Ain
CAF de l'Ardèche
CAF de la Drôme
CAF de l'Isère
CAF de la Savoie
CAF de la Haute-Savoie

CPAM de l'Ain
CPAM de l'Ardèche
CPAM de la Drôme
CPAM de l'Isère
CPAM de la Loire
CPAM de la Savoie

Direction Régionale du Service Médical
EN3S : Marie RAPPY
MSA Ain-Rhône
MSA Drôme-Ardèche-Loire
MUTUALITE Française
La MNC : Cécile RUSSIER et Laurent
DEBORDE

Pour *les personnes physiques* :

- Hélène AUBERT
- Malika BENARAB ATTOU
- Jean-Jacques DELPLANQUE
- Gérard DESSERTINE

- Alain EUZEBY
- René FAUGIERES
- Jacques FREALLE
- Cécile MARTIN

Pour *les invités*

Le comité d'histoire de la sécurité sociale d'Auvergne.

Elisabeth NALLET accueille les participants et ouvre avec plaisir cette assemblée générale virtuelle. Elle regrette que des questions techniques empêchent certains membres de participer à cette réunion, alors qu'ils l'auraient souhaité.

Elle exprime sa reconnaissance à celles qui ont consacré beaucoup de leur temps à la préparation de cette rencontre, Sylvie TRUPHEMUS et Carole PEURIERE, ainsi qu'à la CARSAT qui l'a rendue possible au plan technique. Elle donne la parole à Sylvie TRUPHEMUS pour préciser le fonctionnement de l'outil TEAMS et la manière de voter le moment venu. Ce vote, traité par un applicatif spécifique, fonctionne avec les messageries des votants et reste secret.

Elisabeth NALLET présente et remercie les personnes invitées, qui font l'honneur de leur présence au comité de Rhône-Alpes :

- Rolande RUELLAN, Présidente du Comité d'Histoire de la Sécurité Sociale, soutien fidèle du comité.
- Marie-France LAROQUE, Secrétaire Générale du Comité d'Histoire de la Sécurité Sociale, toujours prête à apporter une aide appréciée
- Alain BUSSIERE, Président (et Christophe CAPUANO, vice-Président), du Comité d'histoire de Bourgogne Franche-Comté avec lequel le comité travaille de longue date maintenant
- Mourad BELAID, Président du comité d'histoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur avec lequel des relations plus récentes ont été nouées.

Rolande RUELLAN remercie le comité de Rhône-Alpes pour son invitation en regrettant l'absence d'échange direct, toujours appréciés. Marie-France LAROQUE se joint une nouvelle fois à cette assemblée générale avec plaisir. Mourad BELAID exprime ses remerciements, ainsi qu'Alain BUSSIERE qui se félicite de cette coopération du grand Sud-Est.

Madame NALLET fait part des excuses transmises par les membres et de la réception de deux procurations. L'envoi tardif du lien et des documents n'a probablement pas permis aux organismes d'en transmettre plus.

L'ordre du jour s'impose pour les assemblées générales ordinaires.

1. Le rapport moral

Le rapport moral, récemment transmis à tous, est présenté dans ses grandes lignes, pour rappel, par Anne-Marie VALLUCCI. Il porte sur la période de novembre 2019 à octobre 2020.

Madame VALLUCCI évoque le contexte de grèves des transports en décembre et janvier derniers, puis la pandémie. Après un début d'exercice un peu perturbé, le confinement a contraint le comité à poursuivre autrement, à distance. Est apparue également une nouvelle activité, décalée, à découvrir. Le comité compte mener à bien quelques projets.

A. L'activité réalisée

Sans surprise, cette activité est en baisse, quantitativement, par rapport à l'année précédente, avec 12 réunions au lieu de 17 et deux fois moins de participation. Que les participants soient néanmoins tous remerciés !

a. l'activité sur place en début d'année

Madame VALLUCCI précise que la réunion du CA prévue début janvier a été annulée du fait de la grève des trains. La présentation, faite par ses soins, de la complémentaire santé solidaire, qui remplace la CMUC, a permis de mieux faire connaître cette évolution intéressante de la protection sociale.

Le comité a apprécié de tenir sa réunion de mars dans le beau bâtiment doré des archives départementales et métropolitaines du Rhône, qu'il a pu visiter ensuite. Pierre CHAMARD avait fait visiter au comité, en février, l'exposition « La Part-Dieu, 800 ans d'histoire », avec brio.

L'EN3S a associé le comité à la « Journée avec la Sécu » en décembre 2019, et lui a fait l'honneur d'exposer « Oh, la Sécu! ». De plus en plus d'élèves et de grand public participent à cette manifestation régionale.

Le Comité d'Histoire a réuni les présidents comme chaque année à Paris puis s'est tenue l'assemblée générale de l'Association pour l'Etude de l'Histoire de la Sécurité Sociale, au cours de laquelle la Présidente du comité a été élue au Conseil d'Administration.

La présentation de VITAM, qui propose une architecture pour la gestion et la conservation des archives papier et électroniques, donne une idée générale de ce qui pourrait se faire en matière d'archives à l'avenir mais beaucoup reste à réaliser, avec des impacts sur l'évolution du métier d'archiviste. L'outil sera peut-être utilisé ultérieurement par la CNAM et l'ACOSS, qui ont participé à des tests.

Trois interviews ont été menées par Pascal LLARI en février pour recueillir les témoignages des acteurs de la création de la CPAM du Rhône : des managers de terrain de la CPAM de Lyon et la directrice adjointe de la CPAM de Villefranche, après le chef de projet, de Lyon, et un manager de Villefranche l'an dernier. Ces interviews sont désormais disponibles sur le site ainsi que des montages thématiques.

Le début de l'année a connu une activité ordinaire, légèrement perturbée. La suite n'a pas été identique.

b. l'activité à distance

Dès février Elisabeth NALLET a pu s'entraîner aux réunions à distance avec le groupe de travail national sur la recherche d'un outil, la BD, pour toucher le grand public sur l'histoire de la Sécurité sociale.

Cette expérience lui a permis de réunir virtuellement 4 fois le CA, qui a pu notamment, en mai, entendre un étudiant de master pour lui attribuer une bourse pour son travail sur « le service à personne, une nouvelle mission pour les soldats du feu de Lyon (1901-1938) » document disponible sur le site internet.

L'EN3S a proposé deux manifestations virtuelles, la remise des prix du concours « les jeunes et la sécurité sociale » (sans lauréat en Rhône-Alpes cette année) et la célébration du 75° anniversaire de la sécurité sociale, le 8 octobre, manifestation de grande qualité et disponible sur le site de l'EN3S.

Le repos forcé a permis de consacrer le temps nécessaire aux travaux d'exploitation des entretiens de 2015 avec Henri Rosant. Ceux-ci sont toujours disponibles sur le site et désormais accompagnés d'extraits en facilitant l'approche.

c. l'activité indirecte

Mais le comité a aussi été présent dans 6 lycées généraux et 4 lycées professionnels du Rhône, de l'Ain et de la Loire par le biais de « Oh, la Sécu! ». Les retours sont positifs, surtout en lycée professionnel.

Le gros travail de mise à disposition, puis de vérification au retour, des 9 kakémonos pour les établissements demandeurs a été assuré par les CAF du Rhône et de la Loire ainsi que les CPAM de l'Ain et de la Loire. Que ces organismes en soient tous chaleureusement remerciés. Aucune décision n'a encore été prise sur la suite de ce dispositif. Deux établissements ont spontanément demandé l'exposition pour 2021.

Une actualisation des versions disponibles (pour l'impression des kakémonos et pour leur tirage en format A3 à la demande des enseignants) a été faite à partir des données de 2018 (remplaçant celles de 2017). Aucun nouveau tirage de kakémonos n'a été fait par le comité.

L'URSSAF a permis de bien avancer sur l'exposition :

- En faisant un « teaser » (vidéo de publicité) pour « Oh la Sécu! »
- En demandant à phaSme, le prestataire, une nouvelle version, avec les chiffres de 2018, spécifique pour internet, qui permet d'utiliser tout ou partie des panneaux et semble très pratique.

Le comité exprime sa reconnaissance à Michèle Chabrier, à l'origine de ces heureuses initiatives.

B. Les projets

Le comité peut envisager plusieurs projets pour l'année qui commence, assez rapidement pour certains.

Il s'agit de continuer la dynamique de « Oh la Sécu! » en achetant les droits d'utilisation de la dernière version pour internet, de faire de la publicité pour cette exposition grâce au « teaser » et de répondre à la demande qui sera exprimée quand le comité sollicitera les enseignants, le moment venu.

Il est prévu de terminer les entretiens sur la fusion à l'origine de la CPAM du Rhône, quand cela deviendra possible, avec notamment une syndicaliste lyonnaise et le président actuel de la CPAM du Rhône, qui présidait la CPAM de Villefranche avant la fusion.

Le projet de colloque sera repris en coopération avec le comité de Bourgogne Franche-Comté à partir du thème ainsi libellé : « Etre actrice(s) à la Sécurité sociale depuis 1945. Des enjeux d'hier aux défis de demain ».

Par ailleurs, il est important d'avoir un site attractif et régulièrement mis à jour au plan technique, qui reflète nos travaux et les fasse connaître. La rénovation de notre site internet s'impose ; il date désormais (6 ans !). Ce sera une opération menée conjointement avec le comité de Bourgogne Franche-Comté.

La poursuite de l'implication du comité au niveau national va de soi.

Anne-Marie VALLUCCI remercie au nom du comité toutes les personnes qui ont permis de réaliser cette activité diversifiée, sous toutes ses formes.

Elle propose de voter sur l'adoption du rapport d'activité tel qu'il a été transmis puis ainsi présenté. Un message doit parvenir aux membres du comité pour leur permettre d'envoyer leur vote.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Elisabeth NALLET remercie le Conseil d'Administration pour son activité et les participants pour la reconnaissance de ce travail.

Elle invite Sylvie TRUPHEMUS à présenter le rapport financier qui lui aussi a été transmis récemment et sur lequel il s'agit de se prononcer.

2. Le rapport financier, la fixation du montant des cotisations et le budget

Sylvie TRUPHEMUS reconnaît que l'activité n'a pas été négligeable et que les comptes en portent la marque. Elle rappelle que l'exercice comptable se déroule du 1^{er} novembre au 31 octobre. Lorsque 2019 est évoqué, il s'agit de 2018 à 2019 et 2020 fait référence à 2019-2020.

Cette année le regard très professionnel d'un cadre de la comptabilité de la CARSAT a permis d'expliquer et rectifier quelques anomalies antérieures concernant les amortissements.

A. Le rapport financier

Sans reprendre les tableaux qui figurent dans le rapport financier, elle présente un résumé de l'exercice.

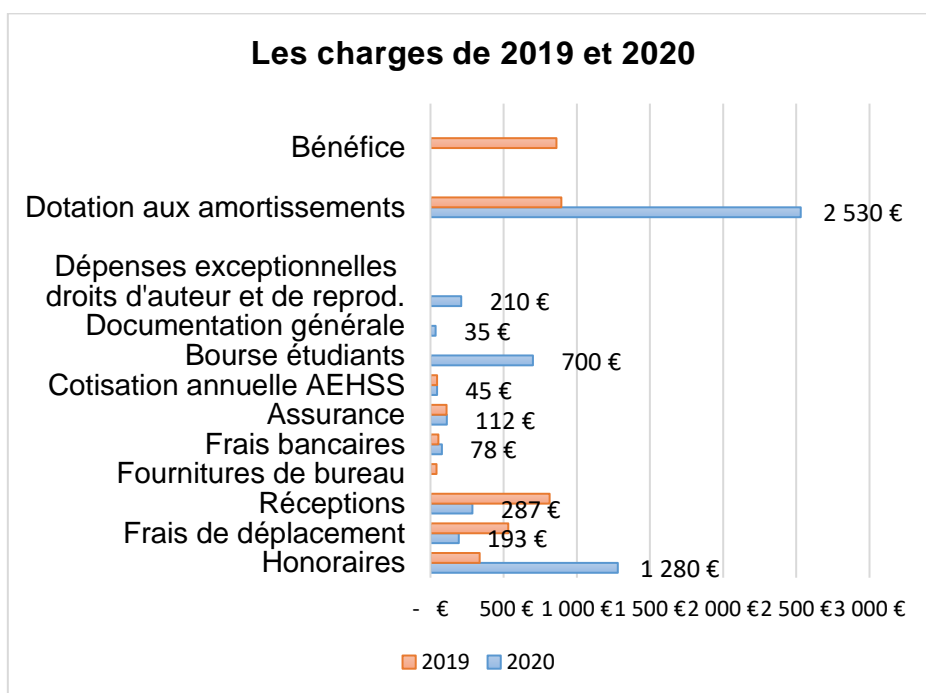
Le compte de résultat					
	2020	2019		2020	2019
Charges	5 470 €	3 687 €	Produits	5 470 €	3 687 €
Résultat	bénéficiaire	861 €	déficitaire	1 200 €	

Le bilan					
	2020	2019		2020	2019
Actif	29 056 €	31 217 €	passif	29 056 €	31 217 €
			Capitaux propres	30 256 €	30 356 €

Le montant des charges a augmenté (de 1 783€) et un déficit a pris la place du bénéfice de l'année précédente. Les capitaux propres, eux, se réduisent légèrement.

1) le compte de résultat

1) Les charges



L'augmentation des amortissements explique à elle seule presque l'intégralité de cet accroissement.

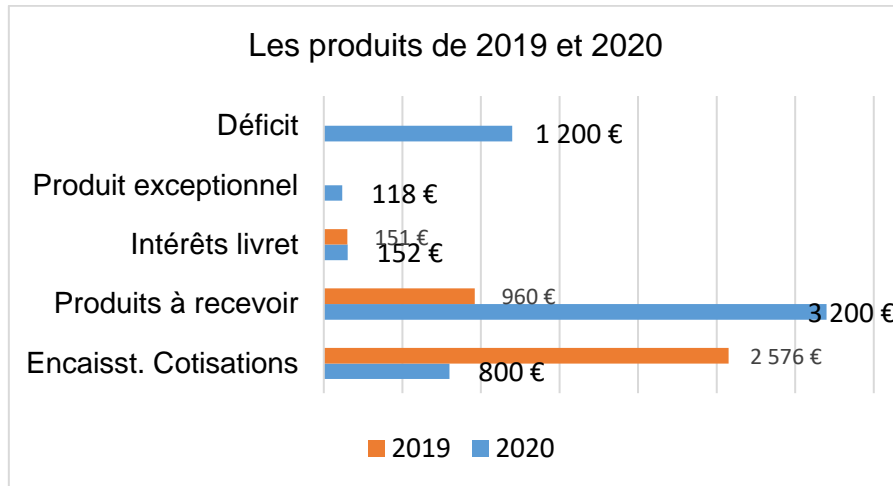
En effet, l'amortissement de 2019 était celui du site internet, livré en 2017. L'exercice 2020 correspond à la dernière des 3 années d'amortissement, incomplète. Mais l'exposition « Oh la Sécu! », de 2019, a été amortie sur un mois seulement sur le premier exercice. Elle doit être amortie en 2020 du tiers de sa valeur, soit 2 235€.

Les honoraires connaissent une forte augmentation. Le comité a en effet eu recours à un jeune prestataire auto-entrepreneur pour réaliser et produire les vidéos et montages des acteurs de la fusion des CPAM de Villefranche et Lyon (800€). Ce dernier a également fait les extraits sonores des interviews d'Henri Rosant (300€). L'actualisation de la version de « Oh, la Sécu ! » avec les données de 2018 a coûté 180€.

Outre la bourse accordée cette année, une autre dépense n'apparaissait pas en 2019 : les droits d'auteur. Le comité a en effet acquis les droits pour la diffusion en région de la version A3 (180€) de « Oh la Sécu! » et protégé auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI) le premier des livrets de jeux (30€).

Les autres dépenses, à l'exception des réceptions, restent très voisines de celles de 2019.

2) Les produits



Les produits à recevoir sont très importants en 2020 puisqu'ils correspondent à l'intégralité des cotisations attendues pour l'exercice. L'appel ayant été fait non pas pendant l'été mais en octobre, aucune cotisation de l'année n'était rentrée au 31 octobre. L'encaissement de 800€ correspond à des versements de la cotisation de 2019 réalisés en 2020.

Le produit exceptionnel correspond à la rectification évoquée sur le montant des amortissements.

3) Le résultat déficitaire

Il s'élève à 1 200€, du fait principalement de l'amortissement en année pleine de l'exposition « Oh, la Sécu ! ».

2) Le bilan

BILAN 2020							
ACTIF				PASSIF			
	2020	2019	Evolution		2020	2019	Evolution
Imm incorporelles (val. nette)	4 284 €	6 696 €	- 2 412 €	Capitaux propres	30 256 €	30 356 €	- 100 €
Créances	3 200 €	960 €	2 240 €	Résultat	- 1 200 €	861 €	- 2 060 €
Livret A	20 372 €	20 221 €	152 €				
Banque	1 152 €	3 292 €	- 2 140 €				
Caisse	48 €	48 €	- €				
			- €				
Total	29 056 €	31 217 €	- 2 160 €	Total	29 056 €	31 217 €	- 2 160 €

La trésorerie se dégrade, en même temps que la valeur nette des immobilisations corporelles. Les capitaux propres décroissent légèrement. Le confort des réserves antérieures est précieux. Il sera probablement nécessaire d'avoir recours au livret prochainement.

En conclusion, précise Sylvie TRUPHEMUS, l'exercice 2020 porte l'impact de l'exposition « Oh, la Sécu ! » sur les amortissements et celui des entretiens sur la fusion dont est issue la CPAM du Rhône.

3) L'avis de la commission de contrôle

Mme TRUPHEMUS précise que la commission de contrôle s'est réunie virtuellement le lundi 21 novembre à 14h30. Damien RICCHARD, seul membre de cette commission, a examiné les comptes et les justificatifs.

Il formule ainsi son avis dans le PV de la commission de contrôle (ci-joint en annexe) :

« Les comptes consultés et contrôlés sont exacts. J'invite donc l'Assemblée Générale à donner quitus pour l'exercice arrêté au 31 octobre 2020. »

Sylvie TRUPHEMUS propose l'adoption du rapport financier tel qu'il a été transmis au préalable et ici présenté, qui vaut quitus à la trésorière. Le vote est favorable à l'unanimité.

Sylvie TRUPHEMUS remercie les participants pour leur confiance.

B. La fixation du montant des cotisations

L'état déficitaire du compte de résultat, explique Madame TRUPHEMUS, devrait conduire à augmenter les cotisations, très basses par rapport à celles d'autres comités, afin d'équilibrer les charges croissantes. Le comité dispose cependant de réserves constituées de cotisations antérieures et dans lesquelles il paraît logique de puiser jusqu'à un certain niveau qui restera à définir.

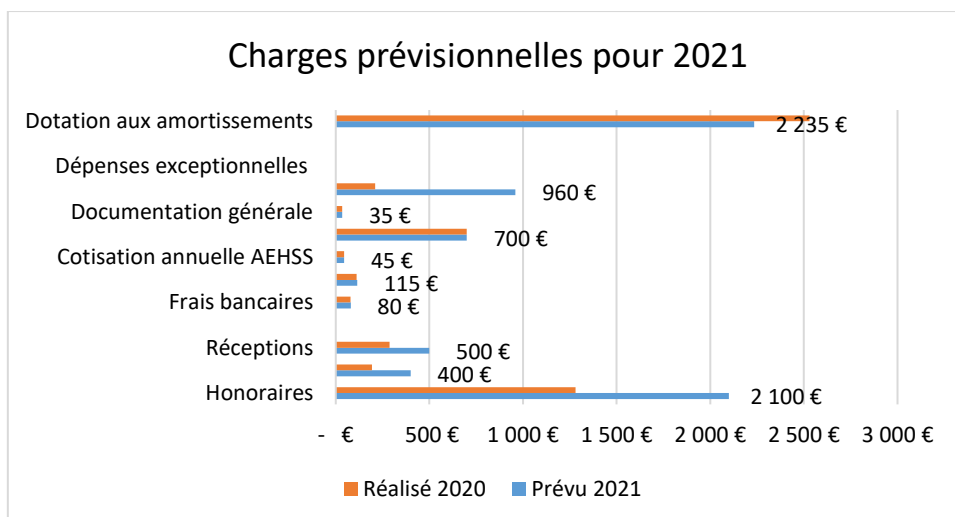
Le comité garde cette possibilité d'augmentation des cotisations pour plus tard et propose de maintenir les montants actuels en remerciant chaleureusement ses prédécesseurs.

La proposition de maintien du montant des cotisations à 160€ pour les institutionnels et 16€ pour les individuels est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Sylvie TRUPHEMUS en remercie les participants et donne la parole à Elisabeth NALLET.

C. Le budget 2019-2020

Cette dernière présente le projet de budget transmis au préalable. Il se situe logiquement dans le prolongement du budget antérieur et tient compte des projets en cours, ce qui en accroît le déficit, qui passe de 1 200€ à 3 710€.

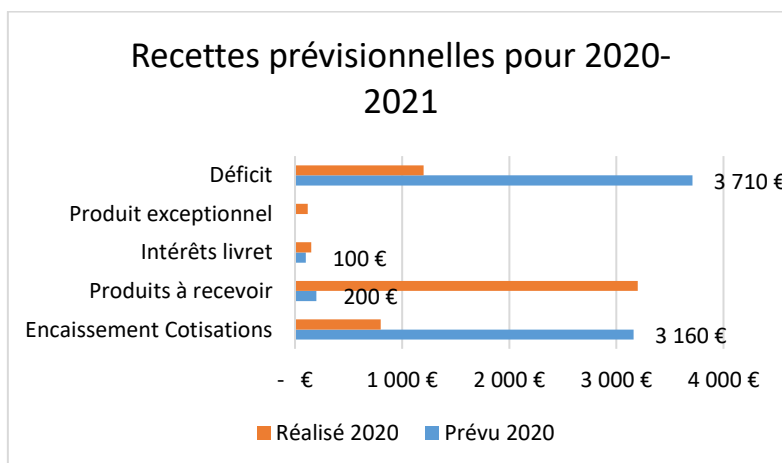


Les deux plus forts postes restent les amortissements, amoindris sans tenir compte de la rénovation du site, ce qui pourrait devoir changer en fonction de la date de réalisation de ces travaux, et les honoraires, qui comprennent 800€ pour les vidéos des entretiens et 1 300€ de reconstruction du site.

Par ailleurs, les droits d'auteur augmentent fortement à cause des 900€ de droits pour la version internet de « Oh, la Sécu! ».

Quelques déplacements sont prévus ainsi que des frais de réception limités (ceux-ci comprennent une facture de 2019, que le comité doit rembourser à la CARSAT, qui n'a pas encore pu être transmise dont le montant n'est pas connu avec exactitude).

Les produits sont constitués exclusivement des cotisations si l'on excepte les intérêts du livret.



Le déficit croit car les cotisations sont loin de couvrir les dépenses, en hausse. La rénovation du site et des droits d'auteur importants s'ajoutent pour cet exercice. Le comité cherche à donner toute sa dimension à l'exposition « Oh, la Sécu ! », ce qui se traduit clairement dans le budget.

Ce budget est mis au vote et adopté à l'unanimité. Elisabeth NALLET remercie vivement les participants de valider ainsi la démarche entreprise.

3. La composition du Conseil d'Administration et de la commission de contrôle.

La composition du Conseil d'Administration doit régulièrement évoluer. Les statuts prévoient en effet un renouvellement par moitié tous les 4 ans. Cette année n'est pas une année de renouvellement.

A. La composition du Conseil d'administration

Voici pour mémoire la composition du Conseil d'Administration, les noms des personnes dont le mandat arrive l'année prochaine à terme (renouvelable sans limite) sont indiqués *en italiques*.

Une personne supplémentaire a rejoint le conseil d'administration, officiellement intégré aujourd'hui. Il s'agit de celui qui a assuré la fonction de contrôle des comptes, ce dont le comité lui est reconnaissant, Gérard BORNAGHI. Il devient membre cette fois-ci non plus pour représenter la MSA mais en tant que personne physique.

Archives 69 : Pierre CHAMARD
 CAF 69 : *Bruno GOURRY*
 CARSAT RA : Sylvie TRUPHEMUS
 CPAM 69 : *Anne-Marie VALLUCCI*
 CPAM 74 : *André BERLIOZ*
 EN3S : Marie RAPPY
 MNC : Laurent DEBORDE
 MSA : *Edmond DECOUX*
 Université : *Christophe CAPUANO* et Stéphane FRIOUX
 URSSAF : Pascal LLARI
Marie-Christine ALAMO-BOCOZ
 Gérard BORNAGHI
 Alain CHAZAUD
 Jean-Jacques DELPLANQUE
Jacques FREALLE
Lucien JULLIAN
Elisabeth NALLET
 Martine OHL

B. La commission de contrôle

Lors de la dernière Assemblée Générale, Damien RICHARD est devenu, en remplacement de Gérard BORNAGHI, à lui seul toute la commission de contrôle. Il s'acquitte très bien de sa tâche et le comité lui est reconnaissant de l'intérêt et du temps qu'il lui consacre. Il serait cependant souhaitable que la commission soit plus étoffée.

La vérification ne nécessite pas de connaissances comptables poussées car la comptabilité est vérifiée et l'enjeu financier limité, comme vous l'indique notre rapport financier. Il s'agit surtout de vérifier la justification des opérations comptabilisées.

L'appel lancé pour rejoindre Damien RICHARD ne reçoit pas d'écho et les participants sont invités à y réfléchir.

5. Questions diverses

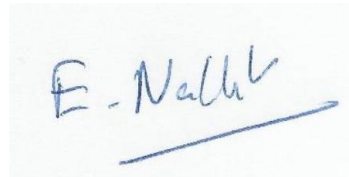
Aucune question diverse n'est soulevée.

Elisabeth NALLET regrette le peu d'échange impliqué par ce format de réunion et surtout le moment de convivialité à l'issue de celle-ci. Elle remercie les participants pour leur confiance.

L'Assemblée Générale est déclarée close à 11h10.

Elle introduit la conférence de Gilles HUTEAU sur le sujet d'avenir suivant : « Le régime général, seul porteur de la sécurité sociale universelle de demain ? »(Cf. Annexe2)

Lyon, le 16 décembre 2020

A handwritten signature in blue ink that reads "E. Nallet" with a horizontal line underneath.

Elisabeth NALLET

ANNEXE 1 : LE RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTROLE



RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES COMPTES DE 2020

La commission de contrôle s'est réunie le lundi 23 novembre à 14h30, en distanciel pour examiner les pièces justificatives, le bilan et le compte de résultats de l'exercice.

Seul membre de cette commission, je soussigné Damien RICHARD, me suis vu remettre les tableaux du compte de résultat et du bilan. J'ai ensuite procédé aux vérifications de la caisse et de la présence des pièces justificatives pour certaines opérations comptabilisées.

Voici les observations que j'ai à faire sur la tenue des comptes du CoRAH du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020 :

Vérification des comptes de l'association et plus particulièrement :

- Vérification d'un échantillon de factures à partir du journal de banque
- vérification du poste « produits à recevoir »

Le message que je demande de faire connaître au Conseil d'Administration, lors de l'assemblée générale du 25 novembre 2020, à l'occasion de l'approbation des comptes de cet exercice, est le suivant :

Les comptes consultés et contrôlés sont exacts. J'invite donc l'Assemblée générale à donner quitus au Conseil d'Administration pour l'exercice arrêté au 31/10/2020

A Lyon le 23 novembre 2020

Comité Rhône-Alpes d'Histoire de la Sécurité Sociale
c/o Caisse d'Assurance Retraite et Santé au Travail - 35 rue Maurice Flandin - 69436 Lyon Cedex 03 - corah.secsoc@sftr.fr
www.corah.org
Association Loi de 1901, enregistrée auprès de la Préfecture du Rhône sous le N° W691077069 le 4 octobre 1999 (modifiée en dernières instances le 13 avril 2010, puis le 6 novembre 2015)

ANNEXE 2
CONFERENCE A DISTANCE DE
GILLES HUTEAU

Professeur de droit de la protection sociale

à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique - Université de Rennes

Le régime général, seul porteur de la sécurité sociale de demain ?

Elisabeth NALLET accueille avec grand plaisir Gilles HUTEAU, qui connaît plusieurs des participants. Elle rappelle qu'il a quitté l'assurance maladie après plus de 20 ans de Sécurité sociale, en tant que directeur de la CPAM d'Amiens et auteur de nombreux ouvrages sur la Sécurité sociale. Il se trouve maintenant à l'Université de Rennes où il est devenu professeur en droit de la protection sociale, étant rattaché à une de ses composantes : l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique. Il fait partie du comité d'histoire de la sécurité sociale de Bretagne et connaît bien cet environnement.

Elle lui donne la parole sur le sujet d'avenir qu'il a bien voulu préparer, dans la perspective d'un échange très simple avec les participants.

Gilles HUTEAU regrette de ne pouvoir se rendre à Lyon où il aurait rencontré avec plaisir les personnes qu'il connaît. Il apprécie l'opportunité d'intervenir dans le cadre d'un comité d'histoire de la sécurité sociale, lui qui est membre du comité breton.

Il propose de se tourner vers l'avenir pour s'interroger sur le cadre dans lequel situer la Sécurité sociale à moyen terme. Le régime général, qui a déjà absorbé de nombreux régimes, paraît appelé à devenir le régime unique. Doit-il pour autant conserver sa forme et son organisation actuelles ?

Si l'on examine les tendances de long terme, deux pistes de réflexion apparaissent. Les évolutions en cours offrent par ailleurs des perspectives intéressantes.

La première des tendances est paradoxale : réfléchir à un régime unique de sécurité sociale apparaît comme un retour aux sources, à l'article premier de l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale :

« Il est institué une organisation de la sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent... »

En 1985, dans un article évoquant 40 ans de Sécurité sociale, Pierre LAROQUE écrivait :

« Le principe a donc été posé que la Sécurité sociale devait être générale et s'appliquer, au moins progressivement, à toute la population. Sans doute le régime ne devait-il pas nécessairement être le même pour tous. Il pouvait comporter des adaptations aux conditions propres des diverses activités telles que l'agriculture, la marine marchande, le travail de la mine, mais encore fallait-il que tous les systèmes fussent coordonnés en un régime d'ensemble.

Ceci apparaissait d'autant plus nécessaire que la Sécurité sociale, pour être efficace et juste, devait reposer sur une solidarité nationale. » (extrait de « la Sécurité sociale de Pierre Laroque » p. 554, publié par le comité d'histoire de la Sécurité sociale – ouvrage que G. HUTEAU recommande vivement).

Notre époque serait donc enfin en mesure de réaliser l'ensemble initialement envisagé par Pierre LAROQUE. Une telle construction implique de prendre en considération les spécificités socio-professionnelles qui ont conduit à la création de régimes différents dès 1945. Quelle peut être l'architecture d'un tel ensemble avec une base commune et le respect de spécificités ?

La seconde tendance apparaît dans l'évolution de l'action des organismes. Les « caisses » sont longtemps restées sur leur mission de versement de prestations et d'encaissement de cotisations dans la logique de redistribution globale. Depuis les années 2000, elles développent des services d'accompagnement pour leurs bénéficiaires, aux plans familial, sanitaire, économique, dans le domaine de la prévention ...

Cette dimension correspond désormais aux attentes des bénéficiaires en matière de services, qu'il s'agit de prendre en compte : une définition plus large, par exemple, serait à donner à la notion de régime, dans la gouvernance ou encore dans la représentation des populations concernées. Cela implique également une approche globale de la personne, avec un « front office » simple d'accès. Comment concevoir un ensemble répondant à des situations personnelles très diverses, qui soit acceptable par tous ?

La réflexion peut être éclairée par les évolutions en cours dans trois domaines, par exemple.

La MSA a déjà su, de longue date, créer un ancrage local socio-professionnel avec ses délégués cantonaux. Elle mène des actions ciblées en direction de populations fragiles (prévention du suicide des exploitants agricoles par exemple). Elle a un guichet unique. Une telle expérience est précieuse, comme l'illustre Gérard BORNAGHI avec l'initiative commune des régimes de retraite d' « Atout Prévention Rhône-Alpes ».

Les travailleurs indépendants, désormais gérés par le régime général, conservent leur Conseil de la protection sociale des indépendants qui permet de prendre en compte leurs spécificités.

Le régime universel de retraite, s'il présente encore de nombreux points d'ombre, représente une étape importante. Il englobe les retraites complémentaires, rappelle Alain CHAZAUD. Il prévoit notamment des délégations de gestion aux acteurs actuels. Ces délégations devront être précisées, notamment pour tenir compte des services à la personne attendus.

La réflexion peut se mener sans urgence, appuyée à la fois sur le riche héritage du passé et sur l'observation des évolutions en cours dans le contexte qui est devenu le nôtre. Quel régime unique de sécurité sociale voulons-nous préparer pour demain, qui mette en oeuvre solidarités nationale et socio-professionnelles, tout en recevant la confiance de tous ?

Rendez-vous est donné à Gilles HUTEAU pour faire un point sur cette question lors de la prochaine Assemblée générale du Comité Rhône-Alpes en 2021.

Elisabeth Nallet